



Rachat maison familiale abandonnée

Par **Anaais**, le **30/07/2012** à **13:20**

Bonjour, je voudrais racheter une maison familiale à l'abandon depuis 15 ans. Elle a été léguée à ma mère, mes oncles et mes tantes suite au décès de mon grand-père. Je sais qu'il me faudra l'accord de tous pour pouvoir l'acheter, mais voici ma question: certains d'entre eux étant décédés, est-ce qu'il me faudra l'accord de leurs enfants pour signer l'acte de vente? Ou est-ce qu'ils auront leur part de l'achat sans avoir leur mot à dire? Cordialement.

Par **janus2fr**, le **30/07/2012** à **16:43**

Bonjour,
Pour la vente, il faut l'accord de tous les propriétaires indivisaires, donc celui aussi des héritiers des personnes décédées.
Si au moins deux tiers des indivisaires sont d'accord pour vendre, ils peuvent saisir le tribunal de grande instance pour demander à ce que la vente ait lieu malgré le refus du, ou des autres.